

CONVENTIONS DE BALE, DE ROTTERDAM ET DE STOCKHOLM

Secrétariats des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm

Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Adresse des Bureaux : Maison Internationale de l'Environnement 1
11-13, chemin des Anémones, 1219 Châtelaine, Genève, Suisse
Adresse postale : c/o Palais des Nations, 8-14, avenue de la Paix 8-14, 1211 Genève 10, Suisse
Tél. : +41 (0) 22 917 8271 | Fax : +41 (0) 22 917 8098 | Mèl : brs@brsmeas.org

Secrétariat de la Convention de Rotterdam

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
Tél. : +39 06 5705 2061 | Fax : +39 06 5705 3224 | Mèl : pic@fao.org

Le 18 novembre 2021

Objet : Consultation avec les Parties concernant l'allocation de l'épargne réalisée au cours de l'exercice biennal 2020-2021 en conséquence de la pandémie de coronavirus (COVID-19) dans le cadre des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm

Madame, Monsieur,


Lors de leur segment en ligne (26-30 juillet 2021), les Conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont adopté, respectivement, les décisions BC-15/2, RC-10/3 et SC-10/4 relatives aux programmes de travail et budgets provisoires des conventions pour 2022. Dans ces décisions, les Conférences des Parties ont demandé aux secrétaires exécutifs des conventions de préparer une proposition révisée concernant les programmes de travail et budgets pour l'exercice biennal 2022-2023, y compris des informations sur l'épargne réalisée en conséquence de la pandémie de COVID-19 et, en étroite consultation avec les Parties, de soumettre une proposition d'allocation de cette épargne, pour examen par les Conférences des Parties lors du segment en présentiel de leurs réunions, qui aura lieu du 6 au 17 juin 2022.

Les Secrétariats ne connaîtront le montant définitif de l'épargne réalisée au cours de l'exercice biennal 2020-2021 qu'en avril-mai 2022, soit peu avant le segment en présentiel des réunions des Conférences des Parties.

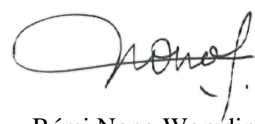
Les Secrétariats invitent donc les Parties à faire part, à l'avance, de leurs vues sur l'utilisation qui pourrait être faite de l'éventuelle épargne réalisée en conséquence de la pandémie de COVID-19, en envoyant leurs observations au plus tard avant le 28 février 2022 à : administration@brsmeas.org. Les réponses communiquées par les Parties seront compilées dans un document d'information, lequel sera présenté aux Conférences des Parties pour examen lors du segment en présentiel de leurs réunions en juin 2022, en même temps que des informations sur l'épargne réellement réalisée et une proposition du Secrétariat concernant l'allocation de celle-ci.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter M^{me} Satu Ojaluoma (E-mail : administration@brsmeas.org et/ou ojaluoma@un.org), Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

Dans l'attente de recevoir vos communications, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.



For: Rolph Payet
Secrétaire exécutif des Conventions de Bâle,
de Rotterdam et de Stockholm



Rémi Nono Womdim
Secrétaire exécutif de
la Convention de Rotterdam

A : Correspondants nationaux désignés des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm
Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome